CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

LMF/LL/RL/2023-161

Décision portant délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- *VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.*

Décide :

Article 1 : Monsieur Sliman ZERAR, Acheteur au sein de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique, est habilité à signer les bons de commande d'un montant maximum de 10 000 € HT de la Direction des Achats.

Article 2 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 19 octobre 2023

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Toute correspondance
doit être adressée
impersonnellement à :

Madame la Directrice Générale
du C. H. U. de Reims

45, Rue Cognacq-Jay
51092 Reims Cedex

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature référencée LMF/LL/RL/2023-161, le 20/10/2023 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Sliman ZERAR	Attaché d'Administration	SZ	Sliman